REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

D13-254

Alerte variole du singe (Mpox)

7 6 AUUT 2024

Le Ministre de la Santé Publique, Dr MANAOUDA Malachie, informe le grand public que le Mpox encore appelé Variole du singe a été déclarée « *Urgence de Santé Publique de Portée Continentale* » ce 13 août 2024 compte tenu de la propagation inédite de cette maladie sur le continent. En effet de nombreux pays africains connus endémiques ou non, connaissent des épidémies de Mpox, notamment la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, le Nigéria, le Burundi le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya.

Cette déclaration d'Urgence de Santé Publique de Portée Continentale appelle les pays et notamment le Cameroun à rester en alerte et à redoubler de vigilance d'autant plus qu'une épidémie active sévit actuellement dans certaines régions frontalières de la RCA et que nous continuons d'enregistrer des cas endémiques dans certains districts de santé de notre pays.

La variole du singe est une maladie transmise de l'animal à l'homme principalement à travers les rongeurs. La transmission interhumaine est également possible. Elle se manifeste le plus souvent par des éruptions cutanées accompagnées de fièvre.

Le Cameroun est un pays connu endémique pour le Mpox avec des flambées enregistrées à peu près chaque année. Les régions le plus souvent touchées sont celles du Sud-Ouest, du Nord-Ouest, Littoral, Centre et Est. Depuis le début de l'année 2024, 30 cas suspects, 05 cas confirmés et 02 décès ont été enregistrés avec des foyers actifs dans les régions du Sud-Ouest (District de Santé de Mbonge, Buea et Limbé) et Nord-Ouest (Districts de Santé de Njikwa et Bamenda).

Le Ministère de la Santé Publique en collaboration avec les autres administrations et ses partenaires techniques et financiers, ont entrepris des mesures afin de circonscrire et maîtriser la propagation de l'épidémie au Cameroun et d'éviter l'importation de cas supplémentaires. Aussi, la surveillance épidémiologique a été renforcée dans les zones à risque notamment les régions en épidémie et les Districts de Santé frontaliers avec la RCA. Les investigations et la recherche active des cas et des personnes contactes dans les Districts de Santé en épidémie se poursuivent. Les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire sont également renforcées.

Le Ministre de la Santé Publique recommande aux populations de se rendre immédiatement à la formation sanitaire la plus proche dès l'apparition des symptômes suspects de variole de singe. Il invite également les uns et les autres au respect des précautions standards d'hygiène telles que :

- se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre coulante et du savon surtout après :
 - o avoir manipulé un animal ou un produit d'origine animale
 - avoir pris soin d'une personne d'une personne présentant les symptômes de la variole du singe
- éviter le contact avec les fluides corporels des personnes malades y compris les rapports sexuels non protégés

MINISTRE

- éviter le contact avec les animaux sauvages malades ou trouver morts ;
- laver les aliments et les consommer bien cuits et chauds.

Le Ministre de la Santé Publique rappelle à ses collaborateurs des formations sanitaires que la prise en charge de la variole du singe est gratuite. Il sollicite à cet effet, tous les médias pour une large information du public, sur les mesures de prévention de cette pathologie qui est une maladie contagieuse et mortelle.

Pour toute information supplémentaire verifier popular le numéro vert 1510.